

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS,
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal d'Ulverton, tenue le 18 octobre 2024 au centre communautaire d'Ulverton, 155, route 143, Ulverton (Québec), à 11 h, sous la présidence de Lynda Tétreault, mairesse ;

Est également présente Vicki Turgeon, directrice générale et greffière-trésorière,

JOËLLE HÉNAULT	Siège # 1	KARL LINDSAY	Siège # 4
MARIE GERVAIS	Siège # 2	CLAUDE LEFEBVRE	Siège # 5
SUZANNE SERHAN	Siège # 3		

Absence : Philippe Gosselin, Siège # 6

1. AVIS DE CONVOCATION – DÉPÔT ET RAPPORT AU PROCÈS-VERBAL

En référence à l'article 153 du Code municipal, la Mairesse confirme que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil dans les délais légaux et que cette séance est régulièrement tenue selon la loi.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Rés. 247-10-2024 Madame la Mairesse constate que les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la séance est déclarée régulièrement ouverte par **Marie Gervais**.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. 248-10-2023 **CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale/greffière-trésorière a remis une copie de l'ordre du jour à chacun des membres du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance ordinaire ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton adopte l'ordre du jour, tel que déposé.

ADOPTÉE

4. ADMINISTRATION

4.1. OCTROI DES CONTRATS – GRÉ À GRÉ – TERRAIN DE SOCCER – GAZON – PICKLEBALL – GRADIN ET TOILES (FRR)

Rés. 249-10-2023 **IL EST PROPOSÉ** par **Marie Gervais** et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal octroi les contrats suivants à :

- J. N. Francoeur pour les travaux d'aménagement du terrain de soccer au coût de 7 150 \$, avant taxes ;
- Gazons J pour la fourniture, la livraison, l'installation du gazon incluant l'ajout d'un engrais enracineur et l'ensemencement du terrain, pour un montant de l'ordre de 10 130 \$ avant taxes ;
- Distribution Sports Loisirs pour l'achat et la livraison d'un gradin en aluminium, au coût de 3 030 \$ avant taxes ;
- Filmar pour la fourniture et la livraison d'une toile triangulaire pare-soleil et de rideaux pare-soleil, pour un montant de l'ordre de 5 600 \$ avant taxes

ADOPTÉE

4.2. MANDAT À LA FQM POUR LA PRÉPARATION D'UN APPEL D'OFFRES ET PRISE EN CHARGE DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS AINSI QUE L'ANALYSE DE CELLES-CI

Rés. 250-10-2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ulverton doit produire un document d'appel d'offres pour la vidange systématique des fosses septiques sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la production d'un tel devis est très complexe et que le délai pour le dépôt de l'appel d'offres sur le SEAO est serré ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé un prix pour la production, l'inscription sur le SEAO, l'ouverture des soumissions et l'analyse des soumissions ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Joëlle Hénault** et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal mandate la FQM tel que le document reçu le 17 octobre 2024 : définition de services techniques – services de vidange, transport, transbordement et traitement des boues des fosses septiques, accompagnement avec la rédaction d'un appel d'offres publique.

ADOPTÉE

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. 251-10-2023

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par **Claude Lefebvre** que la séance soit levée à 11 h 58 La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 4 novembre 2024.

**Lynda Tétreault,
Mairesse**

**Vicki Turgeon,
Directrice générale et greffière-trésorière**

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

Je, Lynda Tétreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi-même, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 par. 2 du Code municipal du Québec.

Signé à Ulverton ce 18^e jour du mois d'octobre 2024.

**Lynda Tétreault,
Mairesse**

